

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **OPÉRATEURS DE DAMEUSES**

### **Saguenay instaure des mesures de sécurité**

**Saguenay, le 27 février 2020**– À la suite de l’incident survenu à la station de ski Mont-Bélu le 9 février dernier, la Ville de Saguenay annonce des mesures préventives afin de s’assurer qu’une telle situation ne se reproduise plus.

Pour l’ensemble des centres de ski sur le territoire de la ville, en l’occurrence le Mont-Bélu, le Mont-Fortin, le Norvégien et le Bec-Scie, la ville équipera ses dameuses de systèmes de communication efficaces de type « On Star » ou de type « SPOT » (système conçu pour les expéditions ou personne en forêt). Ces systèmes seront reliés à un centre d’appel permettant de demander l’aide des premiers secours rapidement en cas d’accident. Nos équipes travaillent à obtenir des soumissions et procéderont à leur installation dans les prochaines semaines.

Depuis le 13 février dernier et d’ici à la mise en place de ces nouveaux outils, toutes les stations de ski doivent respecter les mesures correctives recommandées par la Commission des normes, de l’équité, de la santé et de la sécurité du travail à la suite de l’incident du Mont-Bélu, soit de maintenir des communications radios régulières entre l’opérateur de la dameuse et une personne responsable déléguée et ce, à toutes les heures.

À noter qu’au Parc de la Rivière-du-Moulin, l’entretien des pistes est assuré par une firme privée qui confirme que les communications s’effectuent par voie de cellulaires munis de mains libres entre les dèmeurs qui se relaient hors des heures de bureau. De plus, leur dameuse sera munie du même système que la Ville de Saguenay lorsque les démarches seront complétées.

La Ville de Saguenay réitère que la santé et la sécurité au travail demeurent des priorités organisationnelles au quotidien pour nos services et nos partenaires.

-30-

Source : Jeannot Allard  
Service des communications et  
des relations avec les citoyens  
Tél. : 418 698-3350